

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4
Téléphone : 418 276-6336 Sans frais : 1 888 788-0760
Télécopieur : 418 276-7265 Courriel : info@spbq.ca
Site Internet : www.spbq.ca



Mot du président

Bonjour à tous les productrices et producteurs de bleuets sauvages,

Le 9 juillet, j'ai eu la chance d'assister à une rencontre où seulement une douzaine de représentants de l'agriculture ont eu le plaisir d'échanger en personne avec la ministre de l'Agriculture fédérale madame Marie-Claude Bibeau.

Le sujet à l'ordre du jour : l'agriculture nordique et les changements climatiques.

En premier lieu, laissez-moi vous dire que la ministre est une personne charmante et cela a été un plaisir de discuter avec elle. Souriante, elle a été attentive aux préoccupations des producteurs et nous a fourni beaucoup d'information sur différents sujets. Elle a bien pris note des sujets dont nous lui avons parlé et nous a rappelé en entrée de jeu que c'est la première fois que le ou la représentante fédérale de l'agriculture parle le français.



J'ai commencé par la remercier pour l'aide des spécialistes fédéraux lorsque les États-Unis ont voulu imposer une taxe sur les importations de bleuets canadiens aux É.-U., de même que les programmes d'aide et subvention accordées aux agriculteurs.

Puis je lui ai parlé de la mouche du bleuet qui menace notre exclusivité de bleuets sans pesticide, Boréal et biologique, qui est cultivé au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Je lui ai mentionné que certains programmes d'aide n'étaient pas disponibles aux petits producteurs de bleuets qui ne sont pas formés en compagnies et qui opèrent sous leur nom propre,

puisque la culture du bleuets sauvage pour un grand nombre de producteurs n'est pas leur principale activité et pas leur revenu principal. C'est un peu comme les producteurs de sirop d'érable et les apiculteurs.

Comme dans presque toutes les rencontres de ce genre, le temps passé avec la ministre a été de courte durée, mais c'est mieux que rien. Le fait qu'elle ait pris le temps de venir à Normandin nous rencontrer, c'est très appréciable.

Dans ce numéro :

Mot du président	1
Mot du coordonnateur à la direction	12
Zone de biosécurité	13
Message de l'ACIA	13
Financière Agricole du Québec	14
Prix récolte 2020 et définitions des catégories	15
Réseaux sociaux	16
Site Internet du SPBQ	16
En pièces jointes	16

La semaine en Zoom avec la RMAAQ

Nous avons passé une semaine devant la Régie des marchés agricoles afin de participer aux audiences concernant la demande d'un regroupement de 90 productrices et producteurs, sous le nom Coopérative Grand Bleu, visant à pouvoir faire usiner à l'extérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean des bleuets en provenance de terres publiques et de TPI situées sur le territoire du Plan conjoint.

Des producteurs sont venus témoigner à tour de rôle pour expliquer les problèmes qu'ils ont eus avec le manque de capacité d'usinage (congélation) et que les transformateurs étirent sur de longues périodes, ce qui oblige les producteurs à ramasser tardivement certaines saisons, ce qui occasionne des pertes importantes au sol.

À titre d'illustration, un producteur a expliqué qu'il perdait environ 20 à 30 % de sa récolte et qu'en 2016, il avait perdu jusqu'à 50% de sa récolte de bleuets qui sont restés aux champs parce qu'on ne lui a pas fourni assez de boîtes vides quand c'était le temps de cueillir sa récolte.

Un président de Coopérative est venu expliquer aux régisseurs de la RMAAQ des problèmes similaires de pertes aux champs dues à un manque de boîtes. Malgré l'engagement de son acheteur de fournir des boîtes pour cueillir 7 jours sur 7, on leur fournissait des boîtes pour cueillir seulement 5 jours sur 7, ce qui leur occasionnait de grosses pertes quand la saison s'étirait tard dans le mois de septembre, et ce malgré des appels fréquents pour essayer d'avoir des boîtes pour cueillir 7 jours sur 7 comme prévu à l'entente initiale.

Le représentant de cette Coopérative a expliqué, lors de son témoignage, que lorsque la saison s'étirait au-delà du 7-8 septembre, ils avaient évalué leurs pertes à plusieurs centaines de milliers de livres dû aux bleuets trop mûrs qui tombaient au sol. C'est énorme! Tout cela à cause d'un manque de capacité d'usinage dans la région, alors que les transformateurs de la région

s'objectent à ce que la Coopérative Grand Bleu puisse faire usiner des bleuets à l'extérieur du territoire.

Bien que les transformateurs s'objectent vigoureusement à la demande de Coopérative Grand Bleu de faire usiner des bleuets à l'extérieur de la région, nous avons eu confirmation, au cours des audiences de la Régie, qu'ils ne se gênaient pas de le faire eux-mêmes. À titre d'illustration, votre Syndicat a produit en preuve que l'un des représentants de Bleuets sauvages du Québec (BSQ) avait déclaré en 2019 que son usine de Newport était alimentée avec la production du Saguenay-Lac-Saint-Jean. À aucun moment un représentant de BSQ n'est venu affirmer que ce sont les bleuets de la Côte-Nord qui sont acheminés à Newport, comme rapporté dans le Journal Le Progrès du samedi 26 juin dernier. Du côté de Bleuets Mistassini (BM), nous avons pu apprendre que des bleuets frais étaient envoyés à Villeroy, à l'usine de congélation de Fruit d'Or, soit à 40 km à peine de l'usine où la Coopérative Grand Bleu désire faire usiner les bleuets de ses membres!

Lors de la journée où j'ai été interrogé et contre-interrogé, on m'a bombardé de questions de toutes sortes, et en m'appuyant sur mes connaissances de l'industrie du bleuets et sur la vérité, j'ai répondu à ces questions au meilleur de mes connaissances. Une de ces questions était : si vous saviez que l'on usinait des bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'extérieur de la région, Newport et Villeroy, pourquoi n'avez-vous pas déposé de grief à la RMAAQ pour empêcher ça? La réponse m'apparaît claire : on perd déjà beaucoup de bleuets faute de capacité de congélation, si on empêchait ces deux usines de congeler des bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il faudrait étirer la récolte jusqu'à la fin d'octobre! Comme Syndicat, nous jugeons que ce serait directement contraire aux intérêts des productrices et producteurs de bleuets de la région. En toute cohérence, nous voyons le projet de Coopérative Grand Bleu comme favorable non seulement à ses membres, mais plus encore à toute la collectivité des producteurs.

Recherche

Dans le cadre de la recherche pour une meilleure pollinisation, le comité pollinisation de votre Syndicat s'est penché sur le problème du manque de ruches au Québec pour la pollinisation des bleuets nains.

Ce projet dont la durée s'étendra sur trois (3) ans avec trois (3) volets a pour but de connaître la façon dont devrait être montée une ruche pour un maximum d'efficacité en pollinisation, car une ruche pour faire du miel et une ruche pour faire de la pollinisation n'est pas nécessairement montée de la même manière. Ce projet regroupe quatre (4) organismes et tous ensemble, on a été acceptés pour une aide financière (subvention) de 394 700 \$ pour réaliser notre projet de recherche.

Félicitation à toutes les membres du comité pollinisation de votre Syndicat, des gens des autres organismes qui se sont impliqués ainsi qu'à Valérie Fournier et Pierre Giovenazzo de l'Université

Laval. Merci à tous pour votre formidable collaboration pour monter ce projet qui a nécessité beaucoup de travail et de réunions Zoom.

Un nouveau projet de recherche CRSNG–Alliance 2021–2023

ApiBleuMax : Optimisation de la pollinisation du bleuët nain par les abeilles domestiques et les bourdons

Par Valérie Fournier et Pierre Giovenazzo, Université Laval

Partenaires : Syndicat des producteurs du Québec (SPBQ), Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec (AADQ), Nectar Inc., Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)

Le bleuët nain (*Vaccinium angustifolium*) est une culture économiquement importante au Québec et au Canada. La mise à fruit et les rendements dépendent largement du travail des insectes pollinisateurs. Des sommes importantes sont investies chaque année pour la location ou l'achat de colonies de pollinisateurs commerciaux, principalement l'abeille domestique (*Apis mellifera*) et le bourdon (*Bombus impatiens*). Il existe cependant des lacunes importantes dans nos connaissances sur plusieurs aspects de la pollinisation du bleuët nain par ces abeilles. Ce projet vise à acquérir de nouvelles connaissances scientifiques qui augmenteront les rendements de la culture du bleuët nain et aideront à optimiser la gestion des pollinisateurs commerciaux. Spécifiquement, 1) nous évaluerons l'impact de la densité de ruches d'abeilles domestiques sur les rendements et la qualité des fruits; 2) nous comparerons la qualité de la pollinisation réalisée par l'abeille domestique avec celle réalisée par les bourdons commerciaux et 3) nous déterminerons la composition (proportion d'abeilles ouvrières et de couvains) et la force (nombre d'abeilles) que doit contenir une ruche afin de réaliser un butinage maximal. Notre projet comportera des retombées importantes pour l'industrie apicole, puisque nous évaluerons l'impact de nos propositions (augmentation des densités de ruches ; composition et force idéales des ruches) sur la santé et la performance des colonies d'abeilles domestiques. De plus, les autres productions agricoles requérant la location de pollinisateurs commerciaux (pomme, canneberge, etc) bénéficieront également des retombées scientifiques de ce projet.

Financement en argent comptant:

CRSNG :	394 700 \$
SPBQ :	105 000 \$
AADQ :	56 000 \$
Nectar Inc:	19 000 \$
CRSAD:	18 000 \$



Nouvelle de dernière minute

La RMAAQ a rendu sa décision dans le dossier de la tenue des deux AGA qui n'ont pas été tenus en 2020 et 2021.

Ces deux AGA se tiendront la même journée soit le samedi 23 octobre prochain.

La possibilité de se porter candidat aux postes d'administrateur et les élections des administrateurs se feront par la poste avant le 23 octobre. Le dévoilement des votes se fera lors de la tenue des AGA.

La RMAAQ considère opportun de proroger exceptionnellement le mandat des administrateurs dont le mandat terminait en 2020 jusqu'à la tenue de l'AGA 2021.

La RMAAQ est d'avis qu'il est préférable qu'elle fixe elle-même la durée des mandats. Ainsi les postes suivants seront en élection :

Pour l'AGA 2020			
Numéro de poste en élection	Nom de l'administrateur qui détient le poste présentement	Catégorie	Futur mandat se terminera en
1	Odette Allard	Représentante coopérative sans aucun intérêt	2023
6	Raymond Gauthier	Représentant coopérative sans intérêt significatif	2023
8	Jean-Yves Goulet	Représentant coopérative avec intérêt significatif	2023

Pour l'AGA 2021			
Numéro de poste en élection	Nom de l'administrateur qui détient le poste présentement	Catégorie	Futur mandat se terminera en
4	Claude Lavoie	Producteur sans aucun intérêt	2024
5	Daniel Gobeil	Producteur sans aucun intérêt	2024
7	Berthier Guay	Producteur sans intérêt significatif	2024
10	René St-Pierre	Producteur avec intérêt significatif	2024

[27] Puisqu'il est primordial de procéder à l'élection et la nomination des nouveaux administrateurs, que l'évolution de l'urgence sanitaire est imprévisible et que l'organisation de la procédure de vote doit être organisée avec diligence par le Syndicat, la Régie considère nécessaire

de prévoir que, peu importe le mode de tenue de l'AGA, l'élection des administrateurs en 2021 se fera par vote postal.

[28] Ainsi, le Syndicat doit :

- Confier la supervision de l'élection à un tiers neutre et indépendant qui sera responsable de l'envoi, de la réception et de la compilation des bulletins de vote;
- Prévoir un délai de 30 jours pour que les producteurs se portent candidats à un poste d'administrateur;
- Prévoir un délai de 30 jours entre l'envoi des bulletins de vote aux producteurs et la date limite pour exercer leur droit de vote;
- S'assurer que l'article 17.3 du Règlement soit respecté, et que les bulletins de vote soient acheminés selon les catégories de producteurs habilités à voter;
- Prévoir lors de l'AGA le dévoilement des résultats par un représentant du tiers neutre et indépendant.

[29] Le délai pour tenir les AGA de 2020 et 2021 étant fixé au plus tard le 23 octobre 2021, il est urgent que le Syndicat mette en œuvre ce processus d'élection.

Vue la date tardive que votre Syndicat a reçu la décision de la RMAAQ afin de procéder à la tenue des deux AGA et respecter cette dernière, vous recevrez sous peu un formulaire de candidature aux postes d'administrateur de votre catégorie qui seront en élection le 23 octobre prochain. Afin de vous permettre d'y apposer votre candidature et participer aux élections des administrateurs.

Un deuxième formulaire vous sera envoyé au mois de septembre pour vous permettre de voter pour un des candidats qui a inscrit sa candidature aux postes qui fait partie de votre catégorie.

Pour la première fois depuis la création de votre Syndicat, tous les productrices et producteurs pourront exercer leur droit de vote sans avoir à assister à leurs assemblées générales annuelles, espérons qu'il y aura une grande participation!

Bonne chance à tous celles et ceux qui aimeraient être élus comme administratrices et administrateurs de leur Syndicat.



Catégorie de producteurs

Certains producteurs de bleuets ayant différentes exploitations peuvent se retrouver dans plusieurs catégories, ce qui pouvait entraîner une certaine confusion au moment de comptabiliser leur vote aux assemblées. Par exemple, un producteur peut avoir d'un côté une bleuetière privée qui n'est pas attachée à aucune entreprise de transformation et/ou mise en marché, et être également membre d'une coopérative qui a des intérêts dans une telle entreprise (transformation et/ou vente de bleuets). Dans cette situation, on parle de producteur « hybride ». Votre Syndicat a tenu à clarifier cette question et a obtenu une opinion juridique sur la situation de ces producteurs, confirmant qu'ils devaient être catégorisés comme producteurs avec intérêt commercial, donc de catégories B ou C selon la situation de chacun.

Vous saviez sans doute que suite à l'arrivée de l'entreprise Congèlerie Héritier, des coopératives ont changé de catégorie. Il y a une coopérative aussi qui était membre de l'Usine de St-Bruno qui a vendu toutes ses actions, donc elle a par le fait même changé de catégorie.

Tous ces changements entraînent une répercussion sur les productrices et producteurs qui sont membres des coopératives avec intérêts (Catégorie B ou C), puisqu'en étant membre d'une coopérative avec intérêts, ils se retrouvent liés aux intérêts que cette coopérative détient et ne peuvent pas demeurer un producteur sans intérêt. Le contraire est aussi vrai si la coopérative dont ils sont membres devient une coopérative sans aucun intérêt commercial.

Pour ces raisons et afin d'être capable de placer chaque productrice et producteur dans la catégorie la plus représentative pour son statut de producteur, la direction de votre Syndicat a demandé à toutes les coopératives de leur fournir la liste de leurs membres. Les productrices et producteurs dont le statut a changé en seront avisés personnellement.

La récolte 2021

Après des gels importants suivis d'une sécheresse, on peut dire que ce qui était extrêmement encourageant en début de mai nous a ramené à une réalité décevante. Même si les marchés mondiaux sont bons, encore faut-il avoir des bleuets à vendre.

La récolte s'annonce très modeste, même en-dessous de la moyenne du Québec qui se situe à soixante-sept millions de livres (67 000 000) au cours des dix dernières années.

L'an passé, on a été la seule province du Canada et même le Maine y compris à avoir une récolte au-dessus de notre moyenne, les autres provinces étaient toutes en-dessous de leur moyenne. Cependant cette année, c'est à notre tour de faire les frais de Dame nature.

Pour tous celles et ceux qui sont assurés à la Financière Agricole, n'oubliez pas de les aviser des dommages que vous avez subis!

Contenant (boîte vide)

Lors des audiences publiques de la RMAAQ, nous avons eu la confirmation que des bleuets frais étaient expédiés à l'extérieur de la région du Saguenay–Lac–Saint–Jean pour être usinés.

Les transformateurs ont l'obligation de vous fournir des contenants propres surtout s'ils ont été faire un séjour à l'extérieur de la région où la mouche du bleuets est présente.

Article 4.07 Tout acheteur qui signe une convention de mise en marché avec le Syndicat, celle-ci comporte une clause assurant que les contenants qu'il utilise sont nettoyés, fumigés et traités selon les normes d'Agriculture Canada.

De plus, il est interdit à un producteur de faire affaire avec un acheteur ou un transporteur s'il n'a pas la preuve que les contenants qu'il utilise ont été nettoyés, fumigés et traités selon les normes en vigueur d'Agriculture Canada, de façon à empêcher l'introduction de la mouche du bleuets dans le territoire visé par le Plan Conjoint.

Exigez des contenants et des palettes propres et bien nettoyés. C'est votre droit et responsabilité! Il faut éviter de répandre des insectes ou maladies sur nos bleuetières.

Résultat de la vérification du prix final 2017–2018

Rappelons qu'en décembre 2019, la RMAAQ a rendu une décision sur la demande de vérification des déductions opérées par les transformateurs sur les prix finaux des années 2017 et 2018. Alors que votre Syndicat demandait de pouvoir faire une vérification complète des déductions, y compris des frais chargés à titre de « coûts de transformation », la RMAAQ a limité la vérification à un exercice beaucoup plus limité, basé sur les termes de la Convention de mise en marché en vigueur.

C'est donc avec ces contraintes importantes que le Syndicat s'est malgré tout engagé dans l'exercice de vérification, par le biais d'une firme comptable choisie par l'ensemble des parties. Cet exercice s'est déroulé au cours du printemps et a donné lieu à la remise de rapports confidentiels tout dernièrement.

Malgré la collaboration des acheteurs lors de la vérification, tout cet exercice reste pour votre Syndicat insatisfaisant, coûteux et incomplet. Force est de reconnaître, en effet, que les coûts engendrés par la vérification comptable sont importants pour le Syndicat, et qu'ils ne sont pas partagés par les transformateurs bien que ces derniers s'engagent à vendre le produit « au bénéfice des producteurs » en vertu de la Convention. Mais plus encore, la portée de cette vérification a été drastiquement diminuée lors du renouvellement de la Convention de mise en marché en 2008, retirant au Syndicat la possibilité de vérifier les déductions pour tous les frais d'usinage ou encore la valeur des pertes, par exemple. Voici à titre de comparaison l'ancien article 10.02, qui prévoyait un exercice de vérification beaucoup plus approfondi et complet à l'époque :

10.02 Les parties peuvent désigner une personne compétente pour procéder, dans l'un ou l'autre des établissements de l'Acheteur, en présence de l'Acheteur, à l'inspection et à la vérification des volumes livrés, à la vérification de l'exactitude des données concernant particulièrement l'établissement des frais d'usinage, frais de vente du produit fini, mauvaises créances, pertes en cours d'usinage, ainsi que l'exactitude des contributions retenues par l'Acheteur et remises au Syndicat, ainsi que les paiements effectués par l'Acheteur au producteur.

La modification de la Convention en 2008 pour en retirer d'importants droits de vérification, sans aucune contrepartie pour les producteurs, demeure à ce jour inexplicable et inacceptable pour les représentants actuels de votre Syndicat. Pas étonnant, à la lumière de ces modifications, que la Régie conclue dans sa décision que les producteurs « *doivent faire confiance aux transformateurs pour obtenir un juste prix pour les bleuets* ». Sans véritable outil pour vérifier les déductions des coûts de transformation, c'est même d'une *confiance aveugle* qu'il faudrait parler !

[45] Le processus de fixation du prix du bleuets semble donc avantager, dans une certaine mesure, les transformateurs qui sont assurés de récupérer la totalité de leurs dépenses en plus de leurs bénéfices, alors que les producteurs doivent faire confiance aux transformateurs pour obtenir un juste prix pour les bleuets. Il s'agit toutefois du processus décrit dans les Conventions qui ont été négociées par les parties et qui sont appliquées annuellement depuis près de 20 ans. Ce n'est pas le rôle de la Régie de réécrire les Conventions, c'est aux parties de le faire, si telle est leur intention.

Rendu là, que fait-on?

Parmi les options qui s'offrent aux producteurs pour corriger cette situation, la négociation d'une entente plus équitable et équilibrée figure au sommet des réflexions de votre Syndicat. Votre

conseil d'administration, composé d'une majorité d'administrateurs sans intérêt ayant à cœur de défendre l'intérêt des producteurs, regardera l'ensemble des scénarios en ce sens.

La question de la concurrence accrue parmi les transformateurs se pose également. Au fil des ans, beaucoup de productrices et producteurs m'ont demandé « pourquoi ne pas permettre à Oxford Frozen Foods de revenir au Saguenay-Lac-Saint-Jean acheter nos bleuets? » C'est certainement une option très intéressante qui sera étudiée, dans une optique d'aller chercher le maximum d'argent pour nos bleuets sans pesticide, Boréal et biologique, qui ont une plus-value et que l'on retrouve presque exclusivement au Québec. Pourquoi ne pas vendre à l'entreprise qui nous mettra le plus d'argent sur la table? On verra bien qui repartira avec la part du lion et quel prix sera-t-il prêt à payer pour des bleuets d'une plus grande valeur?

Lors des audiences publiques où la Coopérative Grand Bleu demandait de livrer ses bleuets à l'extérieur du territoire du Plan conjoint, un transformateur a soulevé son inquiétude de voir la concurrence de l'extérieur de la province débarquer au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Votre Syndicat voit certainement les choses d'un tout autre œil et perçoit qu'il est au contraire dans notre plus grand intérêt, comme producteurs, de favoriser cette concurrence afin de maximiser nos revenus.

Incroyable, mais vrai



Le vendredi 23 juillet, vers 17 h 30, le paysage de Saint-Ludger-de-Milot s'est transformé pour un instant en paysage hivernal. De la grêle s'est accumulée à certains endroits au point de rendre le décor blanc. Il fallait le voir pour le croire, pas facile d'être productrice ou producteur de bleuets à Saint-Ludger-de-Milot en 2021.

Rectification de propos tenus sur les réseaux sociaux

Plusieurs affirmations fausses circulent sur les réseaux sociaux à propos de l'administration du Syndicat, et nous déplorons que les quelques producteurs qui en sont la source ne s'informent pas plus à la direction de leur Syndicat avant de répandre de pareilles faussetés. Rectifions les faits :

Avocat à 600,00 \$ de l'heure

En 2016, l'avocat principal employé par la direction de votre Syndicat chargeait 275,00 \$ de l'heure. En 2021, soit 5 ans plus tard, l'avocat principal dont les services sont retenus par la direction de votre Syndicat travaille au taux horaire de 295,00 \$, soit un taux tout à fait compétitif dans l'industrie et dans le domaine spécialisé de la mise en marché des produits agricoles. Ce n'est même pas la moitié des prétentions faites sur les réseaux sociaux par un producteur.

Call minimum de 4 heures

Depuis que je suis président de votre Syndicat, aucun administrateur, et aucun employé n'ont reçu une somme d'argent pour un appel téléphonique. Un montant d'argent n'a jamais été donné pour un appel, que ce soit d'une minute ou de 4 heures comme le prétend un producteur sur une page Facebook. C'est tout simplement une fausse information d'un producteur pour essayer de faire mal paraître les administrateurs sans intérêt de son Syndicat.

Pourtant les administrateurs sans intérêt de votre Syndicat travaillent très fort pour que tous les productrices et producteurs reçoivent le meilleur prix possible et cela vaut également pour ceux qui parlent en mal de leurs dirigeants. S'en prendre sur Facebook à des administrateurs à qui on n'a jamais adressé la parole est contre-productif et il serait préférable de venir faire valoir son point de vue en personne, en échangeant avec les administrateurs, pour trouver des solutions!

Faut dire que quand on est élu, c'est assez rare que ce soit par 100 % des électeurs, si quelqu'un croit être en mesure de faire mieux « ***Pour l'ensemble des PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS*** » je les invite à se faire élire aux AGA de l'automne et venir nous démontrer leur savoir-faire.

« ***La plus petite action vaut mieux que la plus grande intention!*** »

Sur ce : bonne saison à vous tous!

Daniel Gobeil, président



Mots du coordonnateur à la direction

Bonjour,

Le retour à la normale suite à la COVID-19 commence à se faire sentir! Différents intervenants reviennent progressivement à des rencontres en présentiel.

Dans moins d'une semaine, certains commenceront à cueillir ce qui aura survécu à la suite des gros épisodes de gel du printemps.

Dans le dernier mois, j'ai eu l'occasion de me rendre sur le site de la bleuetière d'enseignement et de recherche de la BER à Normandin, et j'ai pu constater tout le travail réalisé par les différents intervenants. Très étonnant de constater que l'annonce de l'implantation des deux bleuetières, faites-en juin 2016, sur deux parcelles de forêts matures donne, aujourd'hui déjà, des informations entre autres sur la préparation d'un terrain en vue d'en faire une bleuetière. La méthode utilisée pour broyer les souches donne de très bons résultats. Un broyage très efficace fait à l'automne 2019. D'ici l'automne, j'aurai l'occasion de prendre des photos et de vous les partager.



Le travail aux bureaux se poursuit avec l'aide de Stéphanie Julien-Paquet que je profite de l'occasion pour remercier pour toute l'aide et dévouement. La complicité est très bonne ce qui me permet de continuer mon apprentissage dans un climat très favorable. D'un autre point de vue; l'appui, la disponibilité et toute l'information provenant du président me sont bénéfiques dans l'exercice de mes fonctions et sa connaissance des dossiers m'aide grandement. Je lui en suis très reconnaissant.

Comme vous aurez constaté, nous sommes très proactifs sur le groupe Facebook de l'Industrie du bleuet sauvage. Nous aimerions avoir un plus grand nombre de productrices et producteurs et tout autre intervenant dans notre groupe, soit : chercheurs, Club Conseil Bleuet, UQAC, CAFN, UPA, etc.

Vous êtes donc tous invités à remplir les quelques questions d'identification du Site Facebook et à venir nous rejoindre!

Dany Morin, coordonnateur à la direction

Zone de biosécurité

Plusieurs affiches sur les mesures contre la mouche du bleuets n'ont pas encore trouvé preneur.

N'hésitez pas à passer au SPBQ pour vous en procurer **gratuitement**.



Message de l'ACIA IMPORTANT

Bonjour à tous les productrices et producteurs,

Lorsque la cueillette sera terminée sur les productions du Saguenay-Lac-St-Jean, plusieurs partiront en régions **non-réglémentées** avec leur cueilleuse. Du fait, que nous ne connaissons pas tout le monde contrairement à vous, **nous vous demandons votre collaboration** afin d'informer ces cueilleurs qu'ils doivent faire inspecter leur machinerie et obtenir un Certificat de circulation avant de partir vers les régions non-réglémentées.

Nous inspecterons la machinerie agricole puisque qu'elle représente un risque accru pour la dispersion de la mouche du bleuets. Noter, qu'il est important de s'assurer que la remorque ou la boîte de pick-up, dans laquelle voyagera la machinerie, soit balayée afin d'éliminer tous résidus qui vient de la machinerie lors de sa récupération dans les champs. **IDÉALEMENT**, il serait préférable que la machinerie soit lavée avant d'être chargée dans la remorque ou boîte de pick-up afin d'éviter le transport des déchets vers des zones non-réglémentées.

Pour l'inspection et le certificat de circulation, vous pourrez contacter Richard Drolet, superviseur au (418) 575-2091.

IMPORTANT :

- 1) **Nous vous demandons de respecter, autant que possible, les heures ouvrables, c'est-à-dire de 8 h 00 @ 16 h 30 du lundi au vendredi;**
- 2) **Veillez, autant que possible, respecter un délai de 48 heures**, du fait qu'il est possible que nous devions envoyer un inspecteur de Québec pour l'inspection de votre machinerie.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Judith Gagnon, B.Sc.A.

Agent de programme, Protection des végétaux, Bureau de Québec

Agence canadienne d'inspection des aliments, Gouvernement du Canada

La Financière agricole du Québec vous informe



Agri-stabilité

Obtenez un paiement provisoire allant jusqu'à 75 %

Juillet 2021

Le début de la saison 2021 a été difficile pour certains producteurs agricoles qui ont été touchés par les répercussions de la pandémie de la COVID-19, en plus des aléas climatiques tels que l'épisode de gel tardif survenu en mai et le déficit hydrique en début de période de croissance.

Pour vous aider à pallier certaines difficultés financières, le taux des paiements provisoires à Agri-stabilité a été maintenu à un maximum pouvant atteindre 75 % au lieu de 50 % des bénéficiaires du programme pour l'année de participation 2021.

Ainsi, si vous participez au programme Agri-stabilité et que vous avez réalisé des activités agricoles pendant six mois au cours de l'année de programme 2021, vous pouvez dès maintenant faire une demande de paiement provisoire afin d'obtenir une avance pouvant atteindre jusqu'à 75 % du paiement final estimé.

Soulignons que, pour combler vos besoins immédiats de liquidités, vous pouvez à tout moment retirer les soldes disponibles dans vos comptes [Agri-investissement](#) et [Agri-Québec](#) pour couvrir une partie de vos pertes.

[La Financière agricole du Québec](#) vous rappelle que la participation aux programmes AGRI constitue une bonne stratégie afin de se prémunir contre les risques du marché et les aléas climatiques.

Le programme Agri-stabilité

[Agri-stabilité](#) protège le revenu global de votre entreprise contre les risques du marché et les catastrophes naturelles. Ce programme est disponible pour la plupart des productions agricoles. Il se base sur vos données financières réelles et stabilise votre revenu en cas de baisse de votre marge de production.

Pour être admissible à un paiement provisoire, vous devez respecter certaines conditions :

- Avoir adhéré à Agri-stabilité 2021 et avoir acquitté votre contribution;
- Avoir transmis vos données financières finales de l'année de participation 2020 (année précédente);
- Avoir subi une baisse de marge estimée à plus de 30 % par rapport à votre marge de référence;
- Au moins six mois de votre année financière 2021 doivent être écoulés et un cycle de production complété au cours de votre année de participation. (Cette condition peut être suspendue sous certaines restrictions).

Si vous désirez obtenir des informations, vous pouvez contacter votre centre de services.

Vous désirez approfondir vos connaissances sur nos programmes?

[Visionnez nos webinaires](#)

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca



Prix récolte 2020 et définitions des catégories

Catégorie de bleuets	1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb)	2 ^e avance du 1 ^{er} décembre (\$/lb)	3 ^e avance du 1 ^{er} mai (\$/lb)	4 ^e avance du 1 ^{er} juin (\$/lb)	Contribution au SPBQ	Prix net
BLEUETS MISTASSINI						
Conventionnel	0,50 \$	0,20 \$	0,10 \$	0,10 \$	0,015 \$	0,885 \$
Sans pesticide	0,50 \$	0,20 \$	0,10 \$	0,10 \$	0,015 \$	0,885 \$
Biologique	0,70 \$	0,20 \$	0,15 \$	0,10 \$	0,015 \$	1,135 \$
Forêt	0,715 \$				0,015 \$	0,70 \$
BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC						
Conventionnel	0,50 \$	0,20 \$	0,10 \$	0,10 \$	0,015 \$	0,885 \$
Sans pesticide	0,50 \$	0,20 \$	0,10 \$	0,10 \$	0,015 \$	0,885 \$
Boréal	0,50 \$	0,20 \$	0,10 \$	0,10 \$	0,015 \$	0,885 \$
Biologique	0,70 \$	0,20 \$	0,15 \$	0,10 \$	0,015 \$	1,135 \$
Forêt	0,715 \$				0,015 \$	0,70 \$
CONGÈLERIE HÉRITIER						
Conventionnel	0,50 \$		0,20 \$		0,015 \$	0,685 \$
Sans pesticide	0,50 \$		0,20 \$		0,015 \$	0,685 \$
Biologique	0,70 \$		0,25 \$		0,015 \$	0,935 \$

Sur le territoire du Plan conjoint, des bleuets de différentes catégories sont produits :

Catégorie	Définition
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de récolte. Pour BLEUETS MISTASSINI : Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet boréal (marque de commerce de BSQ)	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique accréditées par Écocert.
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.

Réseaux sociaux



La perle bleue suscite toujours autant d'intérêt de la part du public. **Suivez-nous** sur **Facebook** et **YouTube** via « **Le bleuet, perle des p'tits fruits** ».

De plus, **joignez le groupe privé** « **L'Industrie du bleuet sauvage** » qui s'adresse aux producteurs de bleuets et aux intervenants.

Site Internet du SPBQ



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au « www.spbq.ca » ou via le « www.perlebleu.ca ». Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : les *résultats des projets de recherche*, et le *Guide de production*.

De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et équipements, les Bulletins Le Bleuet depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le *Règlement général du SPBQ*, le *Plan conjoint* et les *Conventions de mise en marché* originales ainsi que leurs signataires.

Plusieurs recettes y sont également publiées et la recette en vedette ce mois-ci est bien de saison : **l'Atlantic Blue**.



Offre de publicité

Afin de publier une publicité dans le **Bulletin Le Bleuet** ou sur le site Facebook de « **L'Industrie du bleuets sauvages** », on vous invite à communiquer avec votre Syndicat au 418-276-6336.

En pièces jointes

- Tableau de bord des marchés par Gilbert Lavoie de Forest Lavoie Conseil;
- Rapport du président.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Daniel Gobeil fait rapport de ses activités :

Suite au dernier rapport présenté dans le Bulletin Le Bleu du mois d'octobre 2020 :

- Le 17 novembre 2020 - Conseil d'administration suivi d'un comité mise en marché;
- Le 2 décembre 2020 - Conseil général de l'UPA Longueuil par visioconférence;
- Le 3 décembre 2020 - Comité pollinisation;
- Le 4 décembre 2020 - Taxe américaine par visioconférence;
- Le 8 décembre 2020 - UPA locale Maria-Chapdelaine par visioconférence;
- Le 9 décembre 2020 - Enquête américaine par visioconférence;
- Le 14 décembre 2020 - Enquête américaine par visioconférence;
Mémoire préaudience avec le MAPAQ provincial par
conférence téléphonique;
Comité pollinisation;
- Le 16 décembre 2020 - Comité mise en marché;
- Le 17 décembre 2020 - Enquête américaine par visioconférence;
- Le 7 janvier 2021 - Réunion extraordinaire du Conseil général de l'UPA par
visioconférence;
- Le 15 janvier 2021 - Réunion avec le CECPA par visioconférence;
- Le 19 janvier 2021 - Rencontre sur le Guide de pollinisation par visioconférence;
- Le 21 janvier 2021 - UPA Maria-Chapdelaine par visioconférence;
- Le 22 janvier 2021 - Rencontre sur l'enquête américaine (taxe) par visioconférence;
Rencontre biosécurité par visioconférence;
Formation des administrateurs;
- Le 2 février 2021 - Comité mise en marché;
- Le 5 février 2021 - Rencontre sur l'homologation de l'Entrust par visioconférence;

- Le 8 février 2021 - Rencontre sur la stratégie pour la lutte contre la mouche du bleuet par visioconférence – Où il a été question de mettre les efforts surtout là où la mouche a été détectée (rang St-Luc à Dolbeau-Mistassini) et répartir les tâches;
- Le 9 février 2021 - Rencontre avec la Coopérative Grand Bleu par visioconférence;
- Le 11 février 2021 - Rencontre avec la RMAAQ par visioconférence;
- Le 12 février 2021 - Rencontre sur l'homologation de l'Entrust par visioconférence;
- Le 16 février 2021 - Compte-rendu sur la taxe américaine par visioconférence;
Assemblée du comité exécutif;
Rencontre sur les milieux humides par visioconférence.
- Le 17 février 2021 - Conseil d'administration SPBQ;
- Le 18 février 2021 - 1- Milieux humides par visioconférence;
2- UPA régionale par visioconférence;
3- LUMI à 16 h 00 pour AGA virtuel;
- Le 19 février 2021 - Rencontre Table filière apicole par visioconférence;
- Le 23 février 2021 - RMAAQ par visioconférence;
- Le 24 février 2021 - 1- UPA régionale par visioconférence;
2- Conseil général UPA Longueuil par visioconférence;
- Le 25 février 2021 - Comité mise en marché;
- Le 1^{er} mars 2021 - Comité mise en marché;
- Le 10 mars 2021 - Journée Bleuet par visioconférence;
- Le 15 mars 2021 - Rencontre avec un candidat au poste de coordonnateur à la direction;
- Le 16 mars 2021 - Rencontre avec le comité de sélection;
- Le 17 mars 2021 - Journée Bleuet par visioconférence;
- Le 18 mars 2021 - Comité mise en marché;
- Le 23 mars 2021 - Conseil général UPA Longueuil par visioconférence;

- Le 24 mars 2021 - Conseil général UPA Longueuil par visioconférence;
- Le 25 mars 2021 - 1- UPA local Maria-Chapdelaine;
2- Conseil d'administration à 13 h 00;
- Le 26 mars 2021 - RMAAQ par visioconférence;
- Le 7 avril 2021 - AGA de l'UPA local (19 participants en tout);
- Le 8 avril 2021 - Présentation de la FADQ;
- Le 9 avril 2021 - RMAAQ par visioconférence;
- Le 20 avril 2021 - Comité mise en marché;
- Le 21 avril 2021 - Conseil d'administration SPBQ;
- Le 27 avril 2021 - Conseil d'administration UPA locale;
- Le 28 avril 2021 - 1- Conseil d'administration UPA régionale;
2- RMAAQ par visioconférence (Coopérative Grand Bleu);
- Le 3 mai 2021 - Rencontre avec Mazars par visioconférence;
- Le 5 mai 2021 - RMAAQ par visioconférence (Plainte d'un producteur);
- Le 12 mai 2021 - Milieux humides par visioconférence;
- Le 13 mai 2021 - Mouches du bleuet par visioconférence;
- Le 18 mai 2021 - 1- Rencontre UPA provinciale par visioconférence;
2- Rencontre Mazars par visioconférence;
- Le 19 mai 2021 - Rencontre UPA provinciale par visioconférence;
- Le 26 mai 2021 - Comité exécutif SPBQ;
- Le 1^{er} juin 2021 - Rencontre UPA régionale par visioconférence;
- Le 2 juin 2021 - RMAAQ par visioconférence;
- Le 14 juin 2021 - RMAAQ par visioconférence Dossier Grand Bleu;
- Le 15 juin 2021 - RMAAQ par visioconférence Dossier Grand Bleu;

- Le 16 juin 2021 - RMAAQ par visioconférence Dossier Grand Bleu;
- Le 17 juin 2021 - RMAAQ par visioconférence Dossier Grand Bleu;
- Le 18 juin 2021 - RMAAQ par visioconférence Dossier Grand Bleu;
- Le 21 juin 2021 - Rencontre UPA provinciale par visioconférence;
- Le 1^{er} juillet 2021 - Rencontre Mazars par visioconférence;
-
- Le 6 juillet 2021 - 1- Rencontre contre la mouche du bleuet par visioconférence;
2- Rencontre avec CECPA (Coût de production dans la production de bleuets biologiques);
- Le 9 juillet 2021 - Rencontre avec la ministre de l'Agriculture fédérale madame Marie-Claude Bibeau
- Le 13 juillet 2021 Rencontre contre la mouche du bleuet par visioconférence;
- Le 21 juillet 2021 Rencontre RMAAQ par visioconférence dossier évaluation périodique;
- Le 22 juillet 2021 Rencontre comité mise en marché.